

|  |
| --- |
| **C H A R T E D E S T R A N S P O R T S** |

Pour que les déplacements durant les cours d’EPS du lycée vers les installations et des installations vers l’établissement scolaire se déroulent le mieux possible voici les consignes à respecter :

1. En règle général :
	* + - le règlement intérieur continue à s’appliquer
			- la classe reste groupée autour du professeur. Aucun élève ne peut quitter le groupe.
			- aucun comportement pouvant mettre en danger la sécurité et la santé d’autrui ne sera toléré.
2. Dans la rue:
	* + - Tout chahut et bousculade sont interdits.
			- A chaque passage piétons les élèves doivent attendre le professeur et traverser à son signal.
			- Il est formellement interdit d’interpeller de manière intempestive les passants et les automobilistes.
3. Dans le métro ou le bus :
	* + - Tout élève doit être muni de son titre de transport et franchir le tourniquet réglementaire ou présenter son titre de transport au conducteur.
* Aucun élève ne doit descendre sur le quai sans son professeur.
* Les élèves doivent se tenir à une distance de deux mètres en arrière de la bordure du quai ou du trottoir.
* Tous chahuts et bousculades sont interdits.
* Toute la classe doit voyager dans la même rame et la même voiture que l’enseignant.
* Il est interdit d’interpeller les agents de la RATP et les usagers du métro.

Ces règles simples sont dictées par notre souci de sécurité pour tous et de notre volonté de montrer une image positive et respectable de notre lycée.

Chaque élève est donc responsable du respect de ces règles.

Nous vous remercions d’avance pour votre aide à la réalisation de ces objectifs.

Les professeurs d’EPS Mme la Proviseur

L’élève : Vu et pris connaissance :